

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 481X-CA-7423

concernant l'engagement et l'affectation d'un directeur de cabinet de la rectrice

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-unième réunion (extraordinaire) tenue le lundi 7 janvier 2025 par visioconférence.

ATTENDU la vacance du poste de directrice ou de directeur de cabinet de la rectrice ;

ATTENDU le Chapitre 6 « Contrat d'un cadre » du Protocole d'entente entre l'Université du Québec en Outaouais et l'Association des cadres de l'Université du Québec en Outaouais ;

ATTENDU qu'un processus de dotation a été mis en place et qu'un affichage interne et externe a été fait le 30 octobre 2024 sur les plateformes de l'UQO ainsi que sur divers sites externes ;

ATTENDU qu'un comité de sélection a été formé et que ce dernier a analysé les candidatures et a reçu les personnes retenues en entrevue ;

ATTENDU la recommandation unanime du comité de sélection ;

ATTENDU les explications et la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de Murielle Laberge, appuyée par Alexandre Mathieu,

IL EST RÉSOLU :

D'ENGAGER monsieur Hugues Théorêt à titre de directeur de cabinet de la rectrice à l'Université du Québec en Outaouais pour un premier contrat de deux ans débutant le 8 janvier 2025;

D'AFFECTER monsieur Hugues Théorêt à titre de directeur de cabinet de la rectrice;

DE MANDATER le vice-recteur à l'administration et aux ressources pour procéder à l'engagement et à l'affectation de monsieur Hugues Théorêt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale,
Me Sophie Ouellet

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 481X-CA-7424

concernant l'engagement et l'affectation d'une directrice de la Direction des communications et du recrutement.

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-unième réunion (extraordinaire) tenue le lundi 7 janvier 2025 par visioconférence.

ATTENDU la vacance du poste de directrice ou de directeur de la Direction des communications et du recrutement;

ATTENDU le Chapitre 6 « Contrat d'un cadre » du Protocole d'entente entre l'Université du Québec en Outaouais et l'Association des cadres de l'Université du Québec en Outaouais ;

ATTENDU qu'un processus de dotation a été mis en place et qu'un affichage interne et externe a été fait le 6 novembre 2024 sur les plateformes de l'UQO ainsi que sur divers sites externes ont été effectués ;

ATTENDU qu'un comité de sélection a été formé et que ce dernier a analysé les candidatures et a reçu les personnes retenues en entrevue ;

ATTENDU la recommandation unanime du comité de sélection ;

ATTENDU les explications et la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de Murielle Laberge, appuyée par Alexandre Mathieu,

IL EST RÉSOLU :

D'ENGAGER madame Mariane Leduc à titre de directrice de la Direction des communications et du recrutement à l'Université du Québec en Outaouais pour un premier contrat de deux ans débutant en janvier 2025, selon la date d'entrée en fonction à convenir avec Mme Leduc;

D'AFFECTER madame Mariane Leduc à titre de directrice de la Direction des communications et du recrutement;

DE MANDATER le vice-recteur à l'administration et aux ressources pour procéder à l'engagement et à l'affectation de madame Mariane Leduc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale,
Me Sophie Ouellet